DELIBERATION N°2025-29

Marché d'étude d'opportunité de conservation du système d'endiguement du Val de Croth Avenant n°2

Extrait du Registre des Délibérations

CONSEIL SYNDICAL DU 15 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze avril à 15h45, le Comité Syndical du SEBV, régulièrement convoqué le 10 avril 2025, s'est réuni à Sainte-Gemme-Moronval, Salle Municipale des Associations et de la Culture, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel RIGOURD, Président.

ARRIVE LE :
- 7 MAI 2025
SOUS - PREFECTURE DE DREUX

Nombre de délégués titulaires du Comité Syndical : 79
Nombre de membres en exercice : 79
Quorum à atteindre en temps normal : (79/2+1) : 40
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération (présents comptant pour le quorum) : 16
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de suffrages exprimés : 18

En l'absence de quorum atteint lors du Comité Syndical du 08/04/2025, selon l'article L.2121-17 du CGCT applicable également aux syndicats, le Comité Syndical, à nouveau convoqué à 3 jours au moins d'intervalle, délibère valablement sans conditions de quorum. Seules les questions à l'ordre du jour de la 1ère réunion sont examinées sans vérification du quorum.

Présents pour le quorum : 16

M.	DESHAYES Ludovic	Titulaire		CA Pays de Dreux	CHERISY
M.	PROVOST Sylvain	Titulaire		CA Pays de Dreux	FONTAINE-LES-RIBOUTS
M.	ROY Raymond	Titulaire		CA Pays de Dreux	LA CHAUSSEE-D'IVRY
Mme	PATUREL Cathy	Titulaire		CA Pays de Dreux	OULINS
M.	FOUGEROL François	Titulaire		CA Pays de Dreux	Ste GEMME-MORONVAL
M.	ALBERT Christian	Titulaire		CA Pays de Dreux	SAULNIERES
M.	GOALES André	Suppléant de	M. BERTHELIER	CA Pays de Dreux	TREON
M.	RIGOURD Daniel	Titulaire		CA Pays de Dreux	VILLEMEUX-SUR-EURE
Mme	CHANFRAU Dominique	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	NOGENT LE ROI
M.	LEMOINE Stéphane	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	CHAUDON
M.	M. CRASSIN Gérard	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	PIERRES
M.	LETENNEUR Gilbert	Suppléant de	M. GATINE	CA Evreux Portes de Normandie	GARENNES SUR EURE
M.	ALORY Christophe	Titulaire		CA Evreux Portes de Normandie	
M.	COURTAT Didier	Titulaire		Seine Normandie Agglomération	MENILLES
M.	MORISOT Jean-Marc	Titulaire		Seine Normandie Agglomération	MENILLES
M.	DUVAL Alain	Titulaire		Seine Normandie Agglomération	PACY SUR EURE

Absents excusés ayant donné pouvoir : 2

Mme De Pidoue déléguée titulaire de CA Pays de Dreux à Mme Paturel
Mme Matringe déléguée titulaire de SNA à M. Alory

Absents excusés : 11

Mme	LEVÊQUE Marie-Claude	Suppléante de	Mme DE PIEDOÜE	CA Pays de Dreux	BERCHERES-SUR-VESGRE
Mme	DUVAL Dominique	Titulaire		CA Pays de Dreux	EZY-SUR-EURE
M.	MAUFRAIS Aurélien	Titulaire :		CA Pays de Dreux	ROUVRES
M.	STEPHO Damien	Titulaire		CA Pays de Dreux	VERNOUILLET
M.	MAILLARD Patrick	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	LORMAYE
Mme	MEZARD Marie-Laure	Suppléante de	M. BLANCHET	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	SAINT-PIAT
Mme	JEZEQUEL Annie	Titulaire		CA Evreux Portes de Normandie	JOUY SUR EURE
M.	BERGER Pierre	Titulaire		CA Evreux Portes de Normandie	JOUY SUR EURE
M.	DUHAMEL Charles	Titulaire		Seine Normandie Agglomération	CHAMBRAY
M.	RAULIN Didier	Suppléant		Seine Normandie Agglomération	CHAMBRAY
Mme	LEON PERDON Virginie	Titulaire		Seine Normandie Agglomération	HECOURT

Également présents (sans voix délibérative) : 1

M.	FAVREAU Patrick	Suppléant de	M. FOUGEROL	CA Pays de Dreux	Ste GEMME-MORONVAL

Mme Chanfrau est nommée secrétaire de séance.

Exposé du Président :

Le Syndicat de l'Eure, de la Blaise et de la Vesgre (SEBV) nouvellement formé au 1er janvier 2025 a repris les marchés antérieurement lancés par ces prédécesseurs du SBV4R et du SIRE 2.

Le 1er janvier 2022, le SBV4R s'était vu transférer la compétence Prévention contre les Inondations par ses EPCI. Dans ce cadre, il avait lancé un marché (décision du bureau n°2022-02) visant la réalisation d'une étude d'opportunité de conservation du système d'endiguement du Val de Croth. Le marché avait été attribué au bureau d'études SUEZ (décision du Président n°2022-05).

Entre 2022 et 2024, le bureau d'études a mené un diagnostic approfondi du système d'endiguement de Croth et a réalisé une première analyse de son rôle dans la protection contre les inondations. Toutefois, cette analyse a montré que la voie verte (ou « véloroute ») contribuait également à la protection de la commune. Ainsi, il est nécessaire de poursuivre l'analyse structurelle de la digue en considérant la voie verte en vis-à-vis de la digue de Croth, comme ouvrage constitutif du système d'endiguement. La prestation initiale doit donc aujourd'hui être étendue à la voie verte. Il est donc nécessaire de modifier la demande initiale et d'avenanter le marché.

Une proposition technique et financière a été demandé à Suez pour répondre à cette problématique.

Le montant de l'avenant n°2 s'élèverait ainsi à 24 949,33 € HT soit 29 939.20 € TTC. Le montant du marché serait ainsi porté à 204 479,50 € HT soit 245 375,40 € TTC (avenant n°1 de 1 574,50 € HT inclus).

Vu les articles L2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2024355-0002 du 20 décembre 2024 portant création du Syndicat Mixte Eure Blaise Vesgre (SEBV) par fusion entre le Syndicat Intercommunautaire de la Rivière Eure 2ème section (SIRE 2), le Syndicat du Bassin Versant des 4 Rivières (SBV4R) ;

Vu les statuts du syndicat SEBV ;

Vu les délégations au bureau (délibération n°2021-33) et notamment la possibilité de signer des avenants dans la mesure où ceux-ci n'entrainent pas une augmentation du contrat initial supérieur à 10 % ;

Vu la décision n°2022-02 du bureau (SBV4R) autorisant M. le Président à lancer et signer (dans la limite des montants autorisés par le bureau) un marché de prestations intellectuelles pour la réalisation de

l'étude de danger et la réalisation des dossiers réglementaires associés au système d'endiguement du Val de Croth ;

Vu la décision n°2022-05 du Président, actant l'attribution du marché précité à la société SUEZ Consulting pour un montant de 213 546,81 € TTC (177 955,67 € HT) ;

Vu l'avenant n°1 au marché signé par le Président le 10/06/24 (dans le cadre de la décision du bureau n°2022-02), pour un montant de 1 574,50 € HT (nouveau montant du marché de 179 530,17 € HT soit 215 436,20 € TTC) ;

Vu la proposition technique et financière (présentée ci-dessus) de SUEZ concernant l'intégration de la véloroute au système d'endiguement du Val de Croth ;

Considérant l'intérêt que représente cette étude pour le fonctionnement hydraulique de la rivière Eure et pour le SEBV ;

Après en avoir délibéré à **l'unanimité,** le Comité Syndical décide :

- **D'autoriser le Président** à signer l'avenant n°2 au marché pour un montant de 24 949,33 € HT ;
- **D'autoriser le Président** à régler l'ensemble des frais propres à ce marché et à signer tous les actes administratifs se rapportant aux prestations des présents marchés y compris les avenants (dans la limite des seuils fixés par le code de la commande publique pour les marchés passés selon une procédure adaptée) et les demandes de subventions relatives au marché auprès de tout organisme susceptible de financer le projet.

Le Président,

Daniel RIGOURD

DOCUMENT RENDU EXECUTOIRE

Après dépôt à la Sous-Préfecture, le

Le Président,

Daniel RIGOURD

SEBV
SYNDICAT EURE MOYENNE BLAISE VESGRE

ARRIVE LE :
07 MAI 2025
SOUS-PREFECTURE
DE DREUX